



DEMANDE D'AUTORISATION POUR  
L'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS  
TEMPORAIRE  
(Demande effectuée 15 jours, au minimum,  
avant la date de la manifestation)

**ASSOCIATION**

**La réglementation a changée depuis le 1 janvier 2016 : Le groupe 2 a été abrogé par l'ordonnance n°2015-1682 du 17 décembre 2015**

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

Coordonnées postales et téléphoniques : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Représentant l'association : \_\_\_\_\_

Sollicite, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons :

- de 1<sup>ère</sup> catégorie  
 de 3<sup>ième</sup> catégorie

1<sup>er</sup> groupe : Boissons dites sans alcool

Groupe 3 : boissons fermentées non distillées et vins doux naturels, vin, bière, cidre, poiré, hydromel, crème de cassis, muscat, jus de fruits comportant jusqu'à 3° d'alcool, vin de liqueurs, apéritif à base de vin, liqueur de fruits comprenant moins de 18° d'alcool

Lieu de la manifestation : \_\_\_\_\_

Objet de la manifestation : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Horaires prévus de la manifestation : \_\_\_\_\_

Les informations recueillies sur ce formulaire sont collectées par la mairie d'Etoile-sur-Rhône pour la gestion des débits de boissons. Elles sont destinées aux services administratifs et sont transmises à la Préfecture. Elles sont conservées 1 an.

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données en vigueur depuis le 25 mai 2018, vous pouvez demander à exercer vos droits d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et d'effacement de vos données personnelles en contactant la mairie d'Etoile-sur-Rhône.

Fait à Etoile-sur-Rhône, le : \_\_\_\_\_

Tampon ou signature